

POINT 4.
NOTRE CADRE DE TRAVAIL
POUR EFFECTUER LES TRAVAUX MENANT
À LA CONCRÉTISATION DU PROJET :

- **Validation des thèmes**
- **Validation de la définition chacun des thèmes**
- **Validation de la composition des groupes de travail**
- **Réflexion sur les objectifs de travail de ces groupes**

La présente démarche pour mener les travaux du Comité consultatif est basée sur celle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Pour plus de détails, cliquer sur le lien du document de consultation du MEES suivant : [Prévenir et contrer les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges du Québec.](#)

Validation des thèmes

Les grands enjeux à traiter dans le cadre du projet

En suivi à la première rencontre du Comité consultatif, les membres du Comité consultatif ont été invités à proposer des thèmes.

Un **thème** se définit comme étant un sujet, une idée sur lequel porte une réflexion et autour duquel s'organise une action (réf. page 5 du *Document de réflexion*).

Une fois identifié par le Comité consultatif, ce thème sera traité par un groupe de travail. Le nombre de groupes de travail est donc tributaire du nombre de thèmes retenus par le Comité consultatif.

Validation de la définition de chacun des thèmes

Une fois le terme identifié par le Comité consultatif, il s'agit de le définir, c'est-à-dire, ce que l'on entend par ce thème.

Lors de la première rencontre du Comité consultatif, il a été proposé par l'Équipe de coordination des définitions pour chacun des thèmes proposés (réf. pages 13 à 15 du *Document de réflexion*).

En plus de formuler des suggestions de thèmes, les membres qui ont transmis une réponse ont aussi formulé des suggestions de définition.

Validation de la composition des groupes de travail

Une fois chacun des termes identifié et défini, il s'agit de déterminer la composition de chacun des groupes de travail en découlant, c'est-à-dire sur l'expertise recherchée pour assurer un traitement efficace et efficient du thème.

Une fois le thème traité par un groupe de travail, celui-ci identifiera des actions et des solutions et des mesures pour les mettre en œuvre. Par la suite, le groupe de travail formulera celles-ci sous forme de recommandations. Un exemple de [gabarit-rapport](#) est joint au présent dossier de rencontre. Pour le consulter, veuillez cliquer sur le lien précédent.

À la suite de la première rencontre du Comité consultatif, les membres ont été invités à proposer la représentativité souhaitée pour chacun des groupes de travail tenant compte du thème que ce groupe de travail pourrait devoir traiter, c'est-à-dire, en fonction des thèmes qu'ils proposent.

Un membre du Comité consultatif peut faire partie d'un groupe de travail. Également, dans la représentativité, il peut s'agir de personnes internes ou externes, tout dépend de l'expertise recherchée.

Selon certains auteurs tels que Roger Mucchielli (2012, *Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*), pour assurer l'efficacité d'un groupe de travail, la taille idéale devrait se situer entre cinq et six membres. Certains membres ont suggéré une représentativité de six membres par groupe de travail.

Pour plus de détails, consulter les pages 13 à 17 du *Document de réflexion*.

Réflexion sur les objectifs de travail de ces groupes

Une fois chacun des termes identifié et défini, il s'agit d'amorcer la réflexion sur les objectifs de travail à fixer pour chacun des groupes de travail.

Un **objectif** est un énoncé simple, précis, réaliste et atteignable, parfois quantifiable et pouvant avoir une durée, traduisant ce qui doit être atteint (but visé) aux termes des travaux du groupe de travail.

Pour plus de détails, consulter la page 6 du *Document de réflexion*.

À titre d'exemple seulement, tiré du document de consultation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

Thème : Prévention et sensibilisation

Définition : Ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer la protection des personnes. Action de faire prendre conscience d'un problème à quelqu'un.

Objectif : Déterminer les meilleures pratiques de prévention des violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et sensibiliser les personnes aux différentes formes que peuvent prendre ces violences.

- À la suite des réponses reçues par les membres, le Comité consultatif est invité à valider la proposition suivante concernant chacun des thèmes (définition et composition) :

PROPOSITION – THÈMES (définition et composition)

Thème 1 proposé : Éducation, prévention et sensibilisation

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail auront, entre autres, à identifier des activités d'éducation, de prévention et de sensibilisation à mettre en œuvre auprès des différents groupes de la communauté universitaire. Ces activités devront être adaptées aux différents groupes visés, soit :

- Les professeurs.es et chargés.es de cours
- Les étudiants.es
- Les membres du personnel (incluant les cadres et les cadres supérieurs)

Parmi les thèmes qui pourraient être abordés lors de ces activités, les croyances populaires et les comportements à adopter en vue de développer une culture du respect. Des activités de formation formelles et récurrentes seraient notamment à envisager.

Composition proposée : Il est suggéré que des étudiants et du personnel en contact direct avec la communauté (étudiants, professeurs, etc.) fassent partie de ce groupe de travail.

Il est suggéré que ce groupe soit composé d'étudiants, de membres du personnel de l'UQO (dont le personnel des Services aux étudiants), du personnel travaillant pour les entreprises qui assurent des services à l'UQO en vertu d'un contrat (coopérative universitaire, cafétéria, sécurité, entretien ménager, etc.), ainsi que de membres des associations étudiantes.

Il est aussi suggéré d'inclure des personnes détenant une expertise en pédagogie, en enseignement et en animation.

Thème 2 proposé : Accompagnement et intervention

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail auront à identifier les bonnes pratiques à mettre en place en matière d'accompagnement pour les personnes faisant une demande de consultation ou le signalement d'une situation de harcèlement ou de violence à caractère sexuel. Ils devront aussi identifier les différents types et niveaux d'intervention possibles.

Il s'agit en fait, dans un premier temps, de schématiser, en identifiant les acteurs-clés, le processus qui précède le dépôt d'une plainte formelle. Dans un deuxième temps, les membres de ce comité pourraient aussi se pencher sur le processus d'accompagnement d'une personne ayant déposé une plainte, afin de s'assurer qu'il y ait un accompagnement tout au long du processus.

Composition proposée : Il est suggéré que ce groupe soit composé de personnes détenant une expertise en gestion de crise et d'accompagnement (ex. psychologue, Centre 24/7, CALAS Outaouais, CALACS des Laurentides, etc.). Un représentant des Services aux étudiants devrait aussi faire partie du groupe à titre de répondant auprès des étudiants.

Thème 3 proposé : Communauté LGBTQ et autres groupes à risque

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail devront se pencher sur les mesures à mettre en place spécifiquement pour les membres de la communauté LGBTQ¹, ainsi que pour les membres d'autres groupes tels les personnes vivant avec un handicap ou les minorités visibles. Ces groupes vivent des situations souvent particulières en matière de harcèlement, de violence ou d'agression à caractère sexuel, et une attention singulière à leur réalité devra faire partie intégrante de l'ensemble des préoccupations issues des personnes œuvrant en milieu universitaire.

Ce groupe de travail œuvrera en étroite collaboration avec les autres groupes de travail puisque les enjeux traités sont transversaux à ceux des autres groupes de travail.

Composition proposée : Il est suggéré que des étudiants et du personnel provenant de ces groupes (LGBTQ, personne en situation d'handicap/de mobilité réduite, minorité visible, etc.) fassent partie du groupe de travail.

Thème 4 proposé : Politiques et règlements (processus de plainte)

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail se pencheront sur la révision et la mise à jour, s'il y a lieu, des politiques et règlements de l'UQO sur la question du traitement des plaintes en matière de harcèlement, de violence et d'agression à caractère sexuel. Ils devront s'assurer que les documents officiels identifient clairement les rôles et responsabilités des différentes parties impliquées dans le processus de plainte, de même que le processus lui-même.

Ce groupe de travail devra aussi se pencher le processus d'accommodement pour les personnes qui ne souhaitent pas déposer une plainte formelle (mesures pour permettre de poursuivre leurs études ou d'effectuer leur travail).

Les travaux devront aussi se pencher sur les incidents pouvant avoir lieu lors d'activités organisées ou endossées par l'UQO, dans ses espaces ou hors campus (compétitions sportives, colloques, activités liées à la mission de l'UQO, etc.), ou dans des espaces physiques de l'UQO.

Les travaux pourront aussi viser à définir ce que sont les violences à caractère sexuel et à bien distinguer les composantes sous-jacentes (harcèlement sexuel, violence sexuelle, agression sexuelle, coercition sexuelle, etc.).

Note : Les travaux de ce groupe de travail seront influencés par les travaux des autres groupes de travail et possiblement par la *Loi-cadre pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel* (projet à venir et à être déposé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur).

Composition proposée : Il est suggéré que le Secrétaire général, ou un représentant expert dans l'élaboration de politiques, participe aux travaux de ce groupe de travail.

Il est aussi suggéré que ce groupe inclut la présence de membres de la direction (cadres administratifs et académiques : département, module et responsable de programmes).

Thème 5 proposé : Sécurité des personnes

Définition proposée : Les membres de ce groupe de travail se pencheront sur l'aspect sécuritaire des différents campus et pavillons de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), et ce, pour les différents groupes de la communauté universitaire. L'analyse et les recommandations issues de ce groupe de travail pourront porter sur la sécurité dans les locaux, les résidences et les stationnements de l'UQO, de même que sur la sécurité à l'extérieur des murs de l'UQO, notamment dans les rues environnantes.

Les travaux pourront aussi porter sur la sécurité des personnes ayant vécu une situation de violence à caractère sexuel, et ce, dès le signalement.

Les travaux pourront aussi porter sur l'identification des zones à risque ainsi que sur les aspects essentiels pour accroître le sentiment de sécurité sur le campus.

Les travaux pourront aussi porter sur la mise sur pied d'initiatives qui permettraient de rendre les campus plus sécuritaires et accueillants pour l'ensemble de la communauté universitaire, dans le souci de la reconnaissance et du respect de la diversité de ses membres.

Ce groupe de travail œuvrera en étroite collaboration avec les autres groupes de travail puisque les enjeux traités sont transversaux à ceux des autres groupes de travail.

Composition proposée : Il est fortement suggéré qu'un représentant du service Terrains et Bâtiments participe aux travaux de ce groupe de travail.

Il est suggéré d'inclure une personne détenant une expertise en matière de sécurité (ex. agent de sécurité).

Il suggéré que le personnel du Café bar fasse partie du groupe de travail.

Il est suggéré que ces travaux soient effectués en collaboration avec des représentants de la ville de Gatineau, du village de Ripon et de la ville de Saint-Jérôme.

¹ LGBTQ : lesbiennes, Gaies, Bisexuels, Transgenres et Queer.

QUESTION À L'ÉTUDE DU COMITÉ CONSULTATIF :

➤ **Pour chacun des groupes de travail, quels seront les objectifs à atteindre ?**

Il s'agit d'une première réflexion. Dans le cadre de la troisième rencontre du Comité consultatif, les membres seront invités à poursuivre la réflexion et à déterminer les objectifs de travail de chacun des groupes.

THÈMES		OBJECTIFS DE TRAVAIL
1.	Éducation, prévention et sensibilisation	
2.	Accompagnement et intervention	
3.	Communauté LGBTQ et autres groupes à risque	
4.	Politiques et règlements (processus de plainte)	
5.	Sécurité des personnes	